

CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, M. GIRAIT (pour les points 3 et 4) M. FOURNIER,

M. GALLET, Michèle GALLET, V. KRYK, D. GANNE, J-A. DURET, S. MERCIER, L. LAMARCA, J. DAZIN, M-C. ROCH; J. MERCIER, V. BOULAS, I. ZANON, C. TOWNSEND

Absents excusés : H. DUMAS, R. JAILLET, C. BIOLAY, M. GIRIAT (pour les points 1 et 2 - 5 à 8), C. FOLGER, M. TOOMEY, B. LERAY

Absents : M. CONDE ;

Procurations : C. BIOLAY à W. DELAVENNE, H. DUMAS à J-F. OBEZ ; B. LERAY à J. MERCIER ; M. GIRIAT à C. TOWNSEND (pour les points 1 et 2 - 5 à 8), R. JAILLET à O. GUICHARD ; M. TOOMEY à M. LAPTEVA ; C. FOLGER à D. GANNE

Assistaient : P. ROUSSEAU, Adjoint administratif ; S. CHAUDET, directrice générale adjoint en charge des finances et des achats ; I. GOUDET, directrice générale des services,

La séance est ouverte à 19h30.

O. GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil Municipal du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

J-F OBEZ présente l'ordre du jour et demande l'inversion des points. Il souhaite commencer par les points relatifs au SIVOM afin que M. GIRIAT qui doit s'absenter à 20h00 pour une réunion au Conservatoire de Ferney-Voltaire puisse présenter les points relatifs au SIVOM (points 3 et 4). A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce changement d'ordre du jour. Le point 1 relatif à la présentation du permis modificatif pour la mairie sera étudié en dernier. L'assemblée étant d'accord sur ces ajustements, la séance peut débuter.

3. Intercommunalité – SIVOM – Prise en charge du déficit du centre de soin

La présentation de ce point est réalisée par M. GIRIAT. J-F. OBEZ indique qu'il ne participe pas au vote et qu'il ne prend pas non plus part aux débats.

Le centre de soin infirmier a connu de grandes difficultés cette année 2017 qui le conduise à sa fermeture. Le SIVOM de l'Est Gessien versait chaque année au centre de soin, et plus précisément à l'ADMR, une subvention d'équilibre, qui s'élevait ces dernières années à 50 000€ par an.

Le centre de soin ferme avec un déficit de 80 000€, que le SIVOM ne peut pas couvrir seul, et que chacune des collectivités membres doit couvrir au prorata des actes de soin qui ont été délivrés pour les habitants de sa commune.

Ainsi, en 2016, Ornex a bénéficié de 3054 actes de soin et est donc appelé à verser 11 136.15€ au titre de sa participation pour couvrir le déficit.

A titre d'information, Ferney-Voltaire a bénéficié de 9050 actes de soin et doit verser 33 000.04€ et Prévessin-Moëns a bénéficié de 6938 actes, et doit contribuer à hauteur de 25 298.81€.

J-A DURET demande des explications sur cette situation.

M GIRAT explique que le déficit s'accumule chaque année et qu'il est difficile de garder le personnel car celui-ci part une fois qu'il a été formé.

J-A DURET souligne que 20 000 soins sont effectués par an, soit environ 1 800 soins par mois. La fermeture de ce centre de soin va avoir un énorme impact sur la population.

J-F OBEZ ne souhaite pas prendre part au débat, mais explique d'un point de vue purement technique, les raisons qui ont conduit à la fermeture du centre de soin. En 2017, le centre de soin a eu du mal à recruter. Deux jeunes infirmières ont été embauchées en CDD pour remplacer des congés parentaux. Trois infirmières expérimentées ont pris la décision, ensemble, de démissionner pour devenir infirmière libérale. Actuellement, trois infirmières louent les locaux du centre de soin, pour leur cabinet d'infirmière libérale.

J-F. OBEZ précise que les 20 000 actes coûtent chaque année 360 000€.

J-A DURET constate un déficit de 80 000 € en un semestre et regrette de n'avoir pas eu connaissance plus tôt de la situation antérieure. Est-il possible de passer le déficit sur la subvention (qui est donné chaque année) ? Il demande le montant du licenciement. Quelle est la position des communes de Prévessin-Moëns et de FERNEY-VOLTAIRE ?

Comment une structure de soin peut aboutir à cette situation ? En ayant une subvention des trois communes ? La subvention était-elle cohérente ? Est-ce un déficit cumulé ?

J-F OBEZ affirme que ce n'est pas un déficit cumulé. Cette situation est due à la perte brutale du personnel.

J. MERCIER se demande comment on a pu en arriver là : perte de 10 salariés, fermeture en 6 mois Est-ce qu'il y a une mauvaise gestion du personnel, un manque d'implication ?

M. GIRIAT réitère son constat que la gestion d'une telle structure, à proximité de Genève, est délicate.

J-A. DURET demande s'il s'agit d'une association de la loi 1901.

J-F OBEZ précise que le centre de soin est une association créée dans les années 70 par un adjoint au Maire de Ferney-Voltaire, qui a été reprise dans les années 1980 par l'ORSAC qui a laissé sa place dans les années 2000 à l'ADMR. Celle-ci signe une convention avec le SIVOM par la suite, et qui donne depuis, une subvention d'équilibre.

J. MERCIER demande si la subvention d'équilibre sera toujours active pour le cabinet d'infirmières libérales. Et comment elles vont faire sans ?

J-F OBEZ confirme qu'il n'y aura plus de subvention du SIVOM, et que les infirmières libérales vont devoir travailler plus, et M. GIRIAT explique que les élus resteront attentifs au maintien du service de soin.

J-A. DURET demande si la subvention donnée par ORNEX au SIVOM de 10 000€ va diminuer ?

J-F. OBEZ ne sait pas, cet argent pourrait aussi être utilisé pour autre chose, comme quand on a perdu la compétence des crèches.

J-A DURET en appelle à la vigilance du conseil pour veiller à la diminution de la cotisation, afin que cela ne coûte rien à la commune. Il rappelle que les crèches ont été enlevées et qu'il n'y a pas de diminution au niveau des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres votants (5 abstentions : J. MERCIER, B. LERAY, J-A. DURET, M. GALLET et L. LAMARCA – J-F. OBEZ ne prend pas part au vote)

APPROUVE la part de la prise en charge de la part du déficit du centre de soin correspondant à Ornex, pour un montant de 11 136.15€

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2017.

4. Intercommunalité – SIVOM – Modification statutaire

M.GIRIAT explique que dans le cadre de sa politique de développement de l'offre en structure sportive sur le territoire, le SIVOM de l'Est Gessien a développé un programme de construction d'un nouveau gymnase type C de niveau départemental annexé de deux salles spécialisées, un dojo et une salle d'arme. Les surfaces nécessaires à ce programme sont estimées à 2000 m².

Le projet se situe sur la commune de Prévessin-Moëns, sur la parcelle AD 0013, classée en zone UE ayant une superficie de 20 293m². Ce terrain se situe sur Vésegnin, plus précisément dans le secteur du complexe sportif.

Le montant prévisionnel des travaux (hors étude et hors parking) s'élève à 2 590 003€ HT.

Cette décision du SIVOM prise par délibérations des 28 juin 2017 et 20 septembre 2017, entraîne une modification de ses statuts, que le conseil municipal d'Ornex doit approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE la modification statutaire du SIVOM de l'est gessien en vue de l'intégration d'une halle de sport à Vésegnin

Départ de M. GIRIAT à 20h05, il donne procuration à C. TOWNSEND.

2. Finances – Délibération modification n°2

J-F. OBEZ explique que le budget 2017 nécessite quelques aménagements, qui sont proposés dans la présente délibération modificative :

- Une écriture d'amortissement est manquante au budget, pour un montant de 116.00€. Cette écriture apparaît en dépense d'investissement (040), et en recette de fonctionnement (042).

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert entre section		116.00€
777 - « Quote part des subventions transférées au compte de résultat »		116.00€
Chapitre 11 - Charges à caractère général	116.00€	
6064 – fourniture administratives	116.00€	
Total	116.00€	116.00€

Plusieurs dépenses d'investissement doivent être ajustées afin de permettre aux projets de se réaliser :

- Le logiciel « métier du service » de la police municipale doit être acheté afin de permettre aux agents de verbaliser, tenir la main courante informatique, gérer les véhicules (épaves, mise en fourrière...). Cette acquisition était bien prévue au budget, mais il manque 900€ au chapitre pour pouvoir finaliser cet achat (Chapitre 20, Article 2051).

- Il convient également d'ajouter à l'opération pour la route de Brétigny : 6200€ pour l'éclairage public et 30 000.00€ pour l'élargissement du trottoir pour la sécurité des cyclistes et des piétons.

- Les travaux de l'agrandissement de la cantine et des espaces périscolaires de l'école des bois sont prévus pour l'année 2018. Il est proposé au Conseil municipal, de financer dès 2017, des travaux liés à ces agrandissements qui sont : la réalisation d'un placard et une étude géothermique. Par ailleurs, il est proposé, compte tenu de la faisabilité technique de ces chantiers sur cette fin d'année 2017, de rajouter dans cette opération, le faux plafond de la salle de la bibliothèque qui a déjà été repeint récemment par les services techniques, et des éclairages LED dans les circulations de l'école. Pour ce faire, il convient de rajouter 11 000€ au budget global de l'opération (Opération 024).

- Le projet d'accessibilité et de travaux d'agrandissement de la mairie avance, et il n'est pas exclu que le maître d'œuvre ait finalisé les marchés, et soit prêt à rentrer en phase travaux dès cette fin décembre. Si c'était le cas, il serait en droit de demander à être payé. Pour se faire, il convient de prévoir que la somme inscrite à l'opération permettra le paiement, et donc de rajouter 23 000.00€ à l'opération 027.

- Les travaux de la route de Brétigny sont programmés pour commencer prochainement. Une première délibération modificative avait prévu d'abonder l'opération de 36 200€. Compte tenu du montant de l'offre qui est retenue, et compte tenu de l'écart important et dommageable pour la

collectivité, qui existe entre cette offre et l'estimation qui a été faite par le cabinet d'étude Dynamic concept, il convient de rajouter encore 80 200.00€ au montant initialement prévu.

- L'aménagement du centre bourg est bientôt terminé. Des ajustements sont intervenus en cours de marché, afin de rendre un réalisé de chantier de qualité aux Ornésiens. Ainsi, il convient d'ajouter 6000.00€ dans l'enveloppe de l'opération.
- Le centre technique municipal, dans sa partie des locaux dédiés au personnel (bureau, vestiaires) est en train d'être intégralement rénové. Il manque 600€ à ajouter dans cette opération pour la clôturer. Afin de couvrir ces nouvelles dépenses, il est proposé :
 - de diminuer les dépenses prévisionnelles sur l'article 2132 – immeuble de rapport, pour un montant de 106 700.00€.
 - de reprendre 15 116.00€ sur l'enveloppe des jardins familiaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Articles	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	116.00	
28031 – Amortissement	116.00	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	900.00	
2051 – concession et droits similaires	900.00€	
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (hors opérations)	-106 700.00€	
2132 – Immeuble de rapport	-106 700.00€	
Opérations	105 684.00	
024 – Ecole des bois	11 000.00€	
027 – Travaux Mairie	23 000.00€	
051 – Route de Brétigny	80 200.00€	
052 – Aménagement centre bourg	6 000.00€	
057 – Ateliers municipaux	600.00€	
059 – Jardins familiaux	-15 116.00€	
Total	00.00€	00.00€

En ce qui concerne la route de Brétigny, J-F. OBEZ précise que la commune devrait toucher 31 000€ du département en recettes pour la réfection de la chaussée.

J-A. DURET s'inquiète de l'affaissement de la route, et W. DELAVENNE précise que cette problématique est prise en compte par le conseil départemental, et qu'il y a tout de même 5 000 passages par jour sur cette chaussée.

Sur l'aménagement du centre Bourg, J-A DURET s'interroge sur la valeur patrimoniale du mur qui a été conservé. O. Guichard précise que l'architecte des bâtiments de France a considéré que la partie du mur qui a été conservée avait une valeur patrimoniale, et la commune a dû se plier à cet avis.

J-A. DURET s'interroge sur les montants ajoutés sur le marché du centre bourg et leur origine. J-F OBEZ explique qu'il s'agit notamment de la rue de la Culaz, et des ajustements qui ont été apportés en cours de travaux sur l'angle du virage. J-A DURET demande s'il y a une pénalité pour le mauvais calcul, à appliquer à l'entreprise. J-F. OBEZ précise que la proposition initiale de l'entreprise était dans les normes et que la mairie a souhaité cette modification pour plus de confort pour les usagers de la route.

J. MERCIER est un peu mal à l'aise avec cette délibération modificative qui arrive en fin d'année, et qui est importante. Il ne comprend pas la dépense sur l'école des bois de 11 000€ pour des placards, des faux plafonds, et autres bricoles, alors que cette école mériterait des travaux en profondeur, sur le chauffage, l'isolation thermique, les huisseries. En effet, selon lui, certaines fenêtres à l'école ne ferment pas. Il y a des achats plus utiles comme mettre des vitres doubles vitrage.

W. DELAVENNE conteste cette affirmation et précise que toutes les vitres sont bien déjà en doubles vitrages.

J. MERCIER demande à trouver une autre solution pour le stockage. Sachant que quelques années en arrière, il y avait 15 classes contrairement à aujourd'hui où il y en a 11. Il faut avoir une réflexion globale concernant les prochains travaux. Pourquoi la dépense de la mairie est à payer en 2017 alors que celle-ci était prévue pour 2018 ? C'est donc que le budget a donc mal été étudié.

J. MERCIER se déclare ennuyé d'utiliser des disponibilités financières qui auraient pu être utiles pour créer une maison de santé aux Arcades.

J-F. OBEZ précise que le local des Arcades a été reloué avec un bail commercial, qu'il a été décidé de ne pas investir 30 000€ dans un fonds de commerce.

J. MERCIER persiste à dire qu'une maison de santé est plus importante que d'investir dans des placards et qu'il serait plus judicieux de remettre en état l'école des bois, et de ne pas renouveler us seul faux plafond, mais tous les faux plafonds.

W. DELAVENNE explique qu'il faut mettre un faux plafond dans la salle informatique qui va devenir une bibliothèque. Cela doit être réalisé par le service technique. Une économie a été réalisée dans la restauration de cette salle, car la peinture a été faite par le service technique. Un devis sera réalisé pour faire une étude thermique dans les anciens bâtiments de l'école des bois, par un cabinet spécialisé dans les fluides. Le Conseil municipal sera saisi pour le lancement de cette étude. J-F. OBEZ précise que tous les faux plafonds ne sont pas à refaire. La mairie a décidé d'investir dans une classe mobile (informatique), afin d'avoir un matériel performant.

J-A. DURET précise qu'il y a une faute de gestion par rapport à l'emprunt pour l'appartement et que l'on se prive d'une capacité d'auto-financement de 100 000€.

J-F. OBEZ se permet de préciser que cela a été voté au conseil.

O. GUICHARD fait valoir que le terme de faute de gestion est inapproprié, et précise que si le budget de l'école de Villard Tacon a été tenu, c'est bien grâce à l'équipe en place. Il précise par ailleurs que le budget primitif est par définition un document prévisionnel, et qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités qui ne votent de décisions modificatives en cours d'exercice.

J. MERCIER affirme, que sous son mandat, jamais une délibération modificative de 100 000€ n'a été passée.

J-F OBEZ lui rappelle que sous son mandat des transactions foncières ont été actées, et que les actes ne sont toujours pas réglés.

J. MERCIER rappelle que B. LERAY, pour lequel il a procuration, estime que le budget n'est pas sincère puisque c'est une acquisition foncière qui était prévue.

J-F. OBEZ demande s'il y a d'autre question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres votants (1 opposition, B. LERAY et 4 abstentions, J-A. DURET, C. FOLGER, D. GANNE, J. MERCIER)

APPROUVE la délibération modificative au budget telle que proposée ci-dessus.

5. Scolaire - Règlement intérieur unique

La présentation de ce point est réalisée par M. LAPTEVA

Le règlement intérieur des écoles prévoit actuellement une facturation au trimestre pour les usagers qui sont au forfait, et au cycle pour les usagers occasionnels. Afin de faciliter le paiement des factures pour de nombreux usagers des services, il est proposé de passer la facturation au cycle pour l'ensemble des services, que les usagers soient réguliers ou occasionnels. Cette facturation au cycle concernera aussi bien la cantine, que le bus, ou les activités périscolaires et de loisirs.

M. LAPTEVA demande s'il y a des questions.

J-A. DURET demande une explication sur la définition d'un cycle.

M. LAPTEVA explique qu'un cycle correspond à une période allant de vacances à vacances. Il y en a cinq dans l'année :

- cycle 1 : septembre aux vacances d'octobre
- cycle 2 : novembre aux vacances de décembre
- cycle 3 : janvier aux vacances de février
- cycle 4 : février aux vacances d'Avril
- cycle 5 : avril aux vacances de Juillet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE la modification du règlement intérieur, tel qu'annexé à la présente délibération.

6. Communication – Charte Facebook

La présentation de ce point est réalisée par L. JACQUEMET

La commune souhaite développer et enrichir les moyens de communication existants et plus particulièrement les outils WEB pour faire connaître et valoriser les manifestations communales. Pour se faire, la commission communication a décidé de reprendre l'administration de la page Facebook et de dynamiser les publications sur celle-ci.

L'objectif est de développer le nombre d'abonnés à la page, de créer un lien de proximité avec les internautes et de faciliter à tous l'accès aux informations municipales via ce réseau social.

Pour guider l'administrateur de la page et optimiser son utilisation, une charte de bonne gestion est proposée à l'approbation du conseil municipal.

L. JACQUEMET demande s'il y a des questions.

J-A DURET trouve qu'il y a un problème de neutralité politique, demande si il s'agit de la même communication que le Ornex info ?

L. JACQUEMET précise qu'il n'y aura pas d'enjeu politique, que cela servira à prévenir des événements qui se déroule sur la commune. C'est reprendre le contrôle sur différent outils afin d'évoluer. A revoir lors de la prochaine réunion communication.

J-A. DURET demande une reformulation la charte en ce sens.

L. JACQUEMET confirme cette modification et avec l'accord du conseil municipal, la phrase suivante sera ajoutée au début du paragraphe 4 :

« La page Facebook a vocation à présenter les manifestations municipales, des annonces d'intérêt public, et des informations d'ordre administratif. Aucune communication d'ordre politique n'est permise. »

O. GUICHARD explique que cette charte s'inspire de chartes en vigueur dans d'autres communes du Pays de Gex et que les informations mises en ligne ne servent qu'à la communication des événements.

L. JACQUEMET précise que les commentaires seront désactivés, les gens pourront « liker » s'ils le souhaitent.

J-A DURET précise qu'il ne faut pas se priver de l'outil « push » qui est très efficace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE la charte de gestion de la page Facebook de la commune.

7. Marchés publics – Aménagements de la route de Brétigny

La présentation de ce point est réalisée par W. DELAVENNE.

Le présent marché de travaux a pour objet l'aménagement de la route de Brétigny et la mise aux normes du cheminement piéton entre la rue de Vésegnin et la route de Villard.

Une consultation a été lancée en juillet 2017 avec une date limite de réception des offres au 5 septembre 2017.

Deux offres sont arrivées dans le délai imparti. Elles sont toutes les deux recevables.

La commission MAPA s'est tenue le 14 septembre pour analyser les offres. Les deux entreprises ont été reçues à des entretiens de négociation le 2 octobre 2017.

ENTREPRISE	OFFRE AVANT NEGOCIATION	OFFRE APRES NEGOCIATION EN EUROS HT	OFFRE APRES NEGOCIATION EN EUROS TTC
EIFFAGE	239 982.00 EUROS	237 500.00 EUROS	285 000.00 EUROS
EUROVIA	293 982.00 EUROS	289 693.67 EUROS	347 632.40 EUROS

Une dernière commission MAPA s'est tenu le 9 octobre 2017 pour retenir l'offre reçue. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux pour l'aménagement de la route de Brétigny, avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 237 500 euros HT.

W. DELAVENNE demande s'il y a des questions.

J-A. DURET précise qu'il n'y a pas de sens à présenter les chiffres HT et souhaiterait avoir le montant du marché avec la TVA que la commune va récupérer.

J. MERCIER demande des explications sur la nature des travaux à engager. W. DELAVENNE répond qu'il s'agit de la continuité des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Brétigny.

J-A. DURET demande qu'elle a été la société qui a été choisi pour les travaux de la RD 1005. J-F. OBEZ informe que c'est l'entreprise Eurovia qui a fait les travaux. J-A. DURET en déduit qu'ils se partagent les marchés avec Eiffage.

J-F. OBEZ conteste et ne souhaite pas que des conclusions hâtives soient faites, et rappelle que sur ce marché, ils étaient les seuls (Eurovia et Eiffage) à s'être présenté.

O. GUICHARD fait remarquer que l'action de la municipalité est de permettre aux enfants d'aller à l'école en sécurité.

J. MERCIER veut améliorer la sécurité des enfants et limiter les frais.

J-A. DURET précise que la nouvelle municipalité actuelle est dans la continuité des projets initiés par l'ancienne mandature.

J. MERCIER trouve que l'aménagement de cette route se faire trop tard, soit 3 ans après l'ouverture de l'école.

Olivier Guichard précise que par principe il vaut mieux commencer un chantier par le commencement, respecter les étapes, et que la sécurisation de l'entrée de Villard-Tacon revêtait un caractère prioritaire absolu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de la route de Brétigny à la Société Eiffage
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'attributaire défini ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

1. Accessibilité et agrandissement de la mairie – Présentation du permis modificatif

J-F. OBEZ rappelle que le projet de permis de construire a été présenté au Conseil Municipal du 19 juin 2017. Depuis, des modifications ont été proposées. Les modifications majeures sont au nombre de deux, et nécessiteront le dépôt d'un permis de construire modificatif. Elles sont les suivantes :

- Un décrochement de façade, afin de permettre aux pompiers de meilleures conditions de stationnement de leurs véhicules de secours.

- Une simplification du projet au niveau de l'entrée de la mairie, avec l'insertion de l'ascenseur dans l'espace actuel, sans création d'espace spécifique en devanture de la mairie.

J-A. DURET trouve qu'il est dommage de ne pas profiter des travaux pour moderniser l'entrée de la mairie. W. DELAVENNE précise que l'extension en façade coûte 170 000 €.

J-A DURET trouve tout de même l'entrée atroce, qu'il faut en profiter pour l'améliorer.

W. DELAVENNE précise que c'est compliqué de faire avec de l'existant.

J-F. OBEZ pense tout de même qu'il est possible d'améliorer l'esthétique de l'entrée sans toucher au « dur ».

J-A. DURET demande à ce que l'on utilise une maîtrise d'ouvrage délégué pour les travaux de la mairie (comme ce qui a été fait pour l'école de Villard Tacon et qui fut très efficace).

W. DELAVENNE précise qu'il y avait effectivement un excellent coordinateur de chantier.

J-F. OBEZ fait remarquer que c'est à réfléchir pour le coordinateur. Il précise qu'il y a encore 200 000 € de l'école de Villard Tacon qui n'ont pas encore été réglés.

V. BOULAS voudrait aussi que l'entrée soit modernisée.

Question du public

Pas de question du public.

Questions diverses

J. DAZIN informe le Conseil d'une haie qui bascule sur le trottoir, il est difficile de circuler avec une poussette. Elle précise qu'il doit y avoir une obligation d'entretien du propriétaire. Serait-il possible que la police municipale intervienne ?

J-A. DURET précise que la commune peut tailler la haie et facturer les travaux au propriétaire.

De plus, il y a un piquet de maintien du grillage qui a des picots qui ressortent (chemin des Huttins). Le propriétaire a mis une protection fluo qui n'est pas suffisante. Il y a un risque que des personnes ou des enfants se blessent.

D. GANNE précise que la rue de l'église est à sens unique. Il demande s'il est possible d'ajouter en dessous du panneau « sauf riverains » ?

J-F. OBEZ précise que c'est sous-entendu.

W. DELAVENNE indique que tout le monde est riverain, et que si on installe un panneau, tout le monde passera par-là, ce qui n'est pas souhaitable.

J-A. DURET demande si le minibus de la mairie peut être mis à disposition des associations sportives, en créant un tarif au kilomètre. Cela pourrait aider de façon significative certaines associations. Il trouve que ce bien commun n'est pas assez utilisé.

J. MERCIER remercie W. DELAVENNE pour avoir enlevé la barrière « autoroute » des arcades. Il trouve cela plus convivial.

Sur le terrain du 143 rue de Moens, une tente/caravane est installée ? Il y a un branchement non sécurisé, problème d'hygiène et c'est habitat provisoire, peut-on laisser faire ça ?

J-F. OBEZ précise que c'est un terrain privé, que les propriétaires ont eu un problème concernant la demande de permis de construire qui a pris plus de temps que prévu.

Michèle GALLET demande si la police municipale peut verbaliser et demande ce que le service de police municipale a fait depuis son arrivée.

J-F. OBEZ répond qu'ils sont en attente de l'assermentation du procureur, et qu'un bilan pourra être fait au prochain conseil.

M. LAPTEVA nous informe qu'un questionnaire pour le devenir des NAP va être fait auprès des parents d'élèves. Beaucoup de communes ont décidé revenir à la semaine de 4 jours, et la municipalité connaît le souhait de la population. Sachant que si les NAP sont conservés, cela génèrera une augmentation des tarifs, mais l'organisation des activités ne bougera pas.

M. FOURNIER informe le conseil que les lumières du centre bourg ne fonctionnaient pas hier soir, et qu'il faudrait mettre un éclairage dans l'impasse des presles.

J-F OBEZ explique que pour le centre Bourg, il s'agissait d'une panne ponctuelle qui est réparée. Pour l'impasse des Presles, la demande sera étudiée.

J-F. OBEZ raconte qu'il a eu la demande d'une citoyenne qui souhaite une coupure des lumières de 23h à 6h.

L. JACQUEMET informe que le prochain conseil aura lieu le lundi 20 novembre 2017 et que le salon du livre se déroulera le 18 novembre 2017 à la salle René Lavergne.

V. BOULAS demande s'il y aura d'autres radars pédagogiques sur la commune ?

W. DELAVENNE informe que deux radars sont prévus, une route de Brétigny et la deuxième route de Divonne.

M. GALLET informe de la mise en place des cadets de la sécurité civile au collège du Joran. Après Montluel et Ceyzériat, le collège de Prévessin-Moëns est le 3^{ème} du département à mettre le dispositif en place. Il s'agit d'une action de partenariat entre le collège, les pompiers et la gendarmerie visant à sensibiliser quelques élèves aux règles de civilité et de respect. 15 élèves de 4^{ème} sont concernés. Ils pourront obtenir, l'année prochaine le diplôme du PSC1. W. DELAVENNE se renseignera pour savoir si dans les 15, des élèves d'Ornex participent au dispositif.

J-F. OBEZ informe l'assemblée que la convention de participation citoyenne sera signée le 14 novembre à Ornex, à la mairie.

Clôture de la séance à 21h15 - Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **20 Novembre 2017 à 19h30.**

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

R. JAILLET

I. ZANON

M. CONDE

V. KRYK

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

M-C. ROCH

V. BOULAS

J. MERCIER

D. GANNE

B. LERAY

J. DAZIN

J-A. DURET

C. FOLGER